

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 01168

Numéro SIREN : 449 655 489

Nom ou dénomination : AADENA

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2019 sous le numéro de dépôt 36571

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

MME CAROLINE DA-PONT SAS AADENA
16 MAS DU HAUTBOIS
34820 Teyran

V/REF :
N/REF : 2003 B 1168 / 2019-A-36571

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 08/11/2019, les actes suivants :

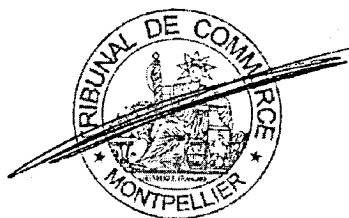
Procès-verbal d'assemblée en date du 02/06/2018
- Changement de président

Concernant la société

AADENA
Société par actions simplifiée
530 rue Raymond Recouly
34070 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-36571 le 08/11/2019
R.C.S. MONTPELLIER 449 655 489 (2003 B 1168)

Fait à MONTPELLIER le 08/11/2019,
LE GREFFIER



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU SAMEDI 02 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux juin à dix heures trente, les actionnaires de la société par actions simplifiée dénommée « Aadena » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'hôtel WARWICK Reine Astrid – 24 Boulevard des Belges – 69006 LYON, sur convocation du Comité de Direction faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

Monsieur Sébastien BLERVAQUE préside la séance.

Messieurs Stéphane GUEZOU et Alain ROBERT sont appelés comme scrutateurs.

Madame Caroline DA-PONT, secrétaire-comptable, est désignée comme secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitués, permet de constater que 20 actionnaires sont présents ou représentés, sur les 22 que compte la société Aadena

Sont absents et représentés :

- Mme Anne QUENEUTTE sera représentée par Sébastien BLERVAQUE
- Mme Ingrid SERMAN sera représentée par Yannick HONIN
- Monsieur Nicolas CAROFF sera représenté par Stéphane GUEZOU
- Monsieur Fabien DUCOURTIL sera représenté par José DUCOURTIL
- Monsieur Guilhem BALDY sera représenté par Bruno BALDY
- Monsieur Frédéric GRILOT sera représenté par Loïc LE ROHELLEC
- Monsieur Nicolas DELIANCOURT sera représenté par José DUCOURTIL
- Monsieur Philippe BLARY sera représenté par Sébastien BLERVAQUE

Sont absents et non représentés :

- Monsieur Jean-Marie MICHELEAU
- Monsieur Frédéric DEMOULIN

AD

Société par Actions Simplifiée à capital variable

Service administratif et comptable
16 mas du Hautbois
34820 TEYRAN

Tél. 09 53 13 05 66 - Fax 09 58 13 05 66 - E-mail : aadena.france@aadena.fr
Siret 449 655 489 00036 – Code APE 8299Z

Siège Social
530 Rue Raymond Recouly
34070 MONTPELLIER

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 10h45.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport de gestion du Comité de Direction sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

Examen des conventions spéciales visées aux articles 227-10 et suivants du Code du commerce.

- 2- Approbation des comptes annuels
- 3- Quitus au Comité de Direction
- 4- Affectation des résultats
- 5- Approbation de la grille de cotisations 2018
- 6- Présentation du budget 2018 actualisé.
- 7- Pouvoirs pour formalités
- 8- Questions diverses.

La secrétaire donne lecture du texte des résolutions, puis le président déclare la discussion ouverte. Après délibérations, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- Du rapport du Comité de Direction sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice,

Approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité


Société par Actions Simplifiée à capital variable
Service administratif et comptable
16 mas du Hautbois
34820 TEYRAN

Tél. 09 53 13 05 66 - Fax 09 58 13 05 66 - E-mail : aadena.france@aadena.fr
Siret 449 655 489 00036 - Code APE 8299Z


Siège Social
530 Rue Raymond Recouly
34070 MONTPELLIER



2-7

Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Président et aux membres du comité de direction quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 14 176.78 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 14 176.78 €

Affecté en totalité au compte "Autres réserves".

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

L'Assemblée Générale prend acte

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des explications du Comité de direction approuve de ne pas modifier la grille des cotisations pour l'année 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des prévisions de recettes pour l'exercice 2018, approuve le budget proposé par le Comité de direction, correspondant à un montant de cotisations d'environ 60 446 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AD

Société par Actions Simplifiée à capital variable

Service administratif et comptable

16 mas du Hautbois

34820 TEYRAN

Tél. 09 53 13 05 66 - Fax 09 58 13 05 66 - E-mail : aadena.france@aadena.fr

Siret 449 655 489 00036 - Code APE 8299Z

Siège Social

530 Rue Raymond Recouly

34070 MONTPELLIER

814

83

27

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision du comité de direction de désigner, en qualité de Président Monsieur Sébastien BLERVAQUE en remplacement de Monsieur ludovic VALET, démissionnaire du poste de Président et de membre du Comité de Direction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

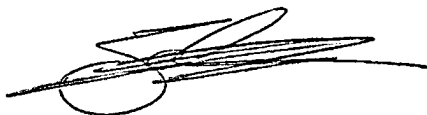
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Après différents échanges entre les actionnaires, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 H 00.

Le Président

Sébastien BLERVAQUE



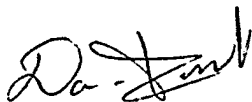
Les scrutateurs

Stéphane GUEZOU

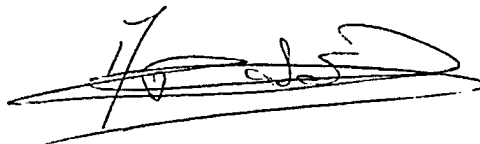


La secrétaire

Caroline DA-PONT



Alain ROBERT



AD

4